



Mémo Santé

L'ensemble des documents ci-dessous est consultable sur l'Espace Directeur55.

Santé et prise de médicaments

Aucun médicament ne peut être détenu par les personnels sans ordonnance médicale ou sans PAI.

Prise de médicaments exceptionnelle pour les maladies de courtes durées :

A titre exceptionnel, l'enseignant peut donner le traitement à l'enfant sous deux conditions :

- Avoir l'ordonnance de la prescription
- Avoir une demande écrite des parents

Seuls les médicaments sous forme orale, inhalée et auto-injectable peuvent être administrés.

→ [Administration de médicaments à l'école](#)

Vaccinations obligatoires avant l'entrée à l'école maternelle :

Les vaccinations obligatoires contre :

- | | |
|--|------------------|
| - la diphtérie | - le téтанos |
| - la poliomyélite | - la coqueluche |
| - l'hépatite B, | - le pneumocoque |
| - la rougeole | - les oreillons |
| - la rubéole | |
| - les infections invasives à <i>Haemophilus influenzae b</i> | |
| - les infections invasives à méningocoque B et ACWY | |

→ [Calendrier vaccinal](#)

→ [Exemple de carnet de santé actualisé](#)

Mise en place d'un PAI

Ce projet concerne l'accueil des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

La démarche de mise en place d'un PAI :

- Echanges entre la famille et le médecin traitant
- Prise de contact par la famille avec le médecin scolaire
- Rencontre organisée entre le médecin scolaire et la famille
- Rédaction du PAI par le médecin scolaire
- Signature du PAI par tous les membres de la communauté éducative, les professionnels de santé et les parents

Rôle du directeur :

- Prévenir les services périscolaires de la mise en place d'un PAI
- Planifier une réunion, avec l'infirmière scolaire, pour que le PAI soit présenté et signé par tous les membres de la communauté éducative.
- Veiller à ce que la trousse d'urgence du PAI soit visible et accessible par tous les personnels.

→ [Protocole de demande de PAI](#)

Santé et évictions scolaires

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez la liste mise à jour des maladies contagieuses pour laquelle une éviction scolaire est nécessaire.

Attention, dans certains cas, le CMS doit être alerté.

→ [Lien santé et éviction scolaire](#)

DIGIPAD Santé

Pour toutes questions relatives à la santé, vous pouvez consulter le DIGIPAD créé par Mme MONNAUX, directrice d'école : <https://digipad.app/p/994735/ba290b151d014>